Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N47-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

DEPORT : Jacques EDERN

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N47	**Nomenclature** 1.1	**Rapporteur** Odile THUBERT-MONTAGNE	**Chef de projet :** Katell GESLIN

CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense

Axe : Transition Économique	**Enjeu : Dynamiser l'économie du Territoire**	**Action : Engager une dynamique - Tourisme innovant**

Objet : Office de tourisme du Léon : réhabilitation des locaux de Saint-Pol de Léon

Odile THUBERT-MONTAGNE, Vice-Présidente, rappelle que depuis 2017, lors du transfert de la compétence « Tourisme » et de la création du « SPIC - Office de Tourisme du Léon », les locaux de Saint-Pol de Léon ont été mis à disposition de HLC par convention avec la commune.

En 2024, les membres du Bureau Communautaire, sur proposition de la Commission Tourisme, a décidé de lancer le projet de réhabilitation de ces locaux en confiant une étude de faisabilité à la SemBreizh tout en intégrant la surface des locaux de la Police Municipale, situés sous le Bureau d'accueil.

Cette démarche a pour objectifs l'amélioration :

- De l'accueil des visiteurs, habitants, professionnels de notre territoire ;
- Des espaces de travail : comptoir(s) d'accueil, stockage, « Back office », salle de réunions, espace pause…
- De l'isolation thermique du bâtiment, les consommations énergétiques…

Par ailleurs, ce projet intègre le service communautaire « Développement Economique » occupant actuellement des locaux en mairie de Saint-Pol de Léon.

Selon l'étude de faisabilité réalisée par la SemBreizh, le coût total du projet de réhabilitation (travaux, honoraires, missions annexes et frais divers) est estimé à 500.000 euros (hors aménagement mobilier) autofinancés par le Budget Tourisme.

Le déplacement de l'accueil touristique est envisagé pour la réalisation des travaux.

Depuis, la Communauté a été informée de la liquidation de la Boulangerie des Halles qui se trouve dans la continuité des locaux de l'OT du Léon et a eu contact avec le propriétaire des locaux qui les avait acquis il y a 18 mois (240.000 euros honoraires compris).

Après avoir pris connaissance de l'étude SemBreizh annexée ;
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Tourisme du 28 janvier 2026 ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N47-DE

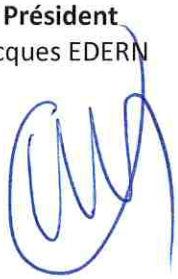
DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- Le lancement de la consultation d'un maître d'œuvre pour un accompagnement de la Communauté dans le cadre de la réhabilitation des bureaux de l'Office de Tourisme du Léon localisés à Saint-Pol de Léon à partir du recensement des besoins identifiés par l'étude SemBreizh ;
- Que cette démarche intégrera soit les locaux de la Police Municipale soit les locaux commerciaux se trouvant dans la prolongation des locaux de l'OT qu'il est prévu d'acheter si le propriétaire actuel envisage leur cession ;
- De prévoir l'accompagnement d'un professionnel pour l'aménagement mobilier ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Présents	**8**
Pouvoirs	**0**
Votants	**8**
Pour	**8**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

